

République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n°2025.119 Du 15 décembre 2025
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 9 décembre, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	Objet : : Mandat spécial – Voyage à Beckum à l'occasion du Carnaval	
Secrétaire de séance : Blaise VIGNON	LE CONSEIL MUNICIPAL,	
En exercice : 33 Présents : 28 Pouvoirs : 4 Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0 Abstentions : 0	<p>Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121.29,</p> <p>Vu l'avis favorable de la Commission Animation-Culture-Sport du 25 novembre 2025,</p> <p>Considérant l'invitation du Maire de Beckum à participer au Carnaval,</p> <p>Considérant qu'il convient de désigner les représentants de la commune à cette manifestation liée au jumelage, afin de consolider les liens d'amitiés entre les villes et d'initier des projets d'échanges entre les habitants des deux communes,</p>	
Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benoît VIGNES Valérie LABORDE Anne-Sophie MARADEIX Richard LEJEUNE Mohamed KASMI <u>Les Conseillers</u> Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Jean-François BARATON Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR Dominique PAGES Michel AUBOIN	<p style="text-align: center;">APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ</p> <p>A l'unanimité des membres présents et représentés.</p> <p>Approuve le mandat spécial donné à Mme Anne-Sophie MARADEIX, et un autre élu pour représenter la Ville au Carnaval de Beckum qui se tiendra du 14 au 17 février 2026.</p> <p>Précise que les frais de déplacement seront pris en charge par la ville de La Celle Saint-Cloud.</p> <p>Précise que Mme Anne-Sophie MARADEIX, règlera sur ses deniers les frais de déplacement.</p> <p>Dit que les crédits sont prévus au budget de l'exercice concerné.</p>	
Absents excusés : Geneviève SALSAT, Françoise ALBOUY, Vincent POUYET, Carmen OJEDA-COLLET. Absents ayant donné pouvoir :	<p><i>Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.</i></p> <p>Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel) - ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel) <p>Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux.</p>	

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20251224-2025-119-DE
Date de réception préfecture : 24/12/2025

Geneviève SALSAT pouvoir à Michel
AUBOUIN
Françoise ALBOUY pouvoir à Pierre
SOUDRY
Vincent POUYET pouvoir à Sylvie
d'ESTEVE
Carmen OJEDA-COLLET pouvoir à
Jean-François BRARATON.

Absents :
Juliette DECAUDIN